

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 93  
En exercice : 93  
Qui ont pris part à la délibération : 70

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 31/05/2019

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 103/19

**OBJET : Motion relative à la fermeture des Trésoreries Locales**

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 18 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le boulodrome de Gaujac, à Lézignan-Corbières, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Brigitte BRIOLE a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents : (58)**

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Jacques VILLEFRANQUE
BOUTENAC	Alain MAILHAC - Sylvie RAYNAUD
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ - Régine CABROL - Frédéric HERNANDEZ
CASTELNAU D'AUDE	Raymond BRU
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL – René GRAUBY
COUSTOUGE	Gabriel SEGUI
DAVEJEAN	Guy JOUIN
DERNACUEILLETTE	Claude CROS
ESCALES	Henry SCHENATO
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ- Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
HOMPS	Béatrice BORT
JONQUIERES	Richard AMIGUES
LAGRASSE	René ORTEGA
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE - Jules ESCARE - René FREMY – Brigitte BRIOLE - Thierry DENARD - Christiane TIBIE - Rémi PENAVAIRE - Bernard SERGENT - Marie-Claude MARTINEZ – Jean-Pierre PIGASSOU – Nicole BOUSQUET - Marie-José TOURNIER – Nathalie BARTHE
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI - Catherine LAFFONT
MASSAC	André BARTHES
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALENÇON
MONTSERET	Jean-Luc JALABERT

MOUX	Dominique FARAIL
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY - Georges VERGNES
RIBAUTE	Michel BISCANS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Karim IDJELLIDAINÉ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH - Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Xavier DE VOLONTAT - Patrick FARRAS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
THEZAN DES CORBIERES	Patrick DAPOT
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Brice RUFAS

**Etaient absents les représentants des Communes de : (35)**

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Jean SIMON) – BOUISSE (Francis BARON) - CASCATEL DES CORBIERES (Didier CASATO) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI - Angel FABRIS) - FABREZAN (Isabelle GEA - Fabien BOUAMRIOU) – HOMPS (Anne ALRANG) – LAIRIERE (Francis VERNEDE) - LANET (Jean-Marie GALINIÉ) - LEZIGNAN CORBIÈRES (Sébastien DELEIGNE – Christel DA CONCEICAO – Marc TERPIN – Gérard LATORRE - Valérie DUMONTET - Jean TARBOURIECH - Béatrice ARNAUD - Maximilien FAIVRE - Tiffanie RINAUDO – Grégory CALVERA - Didier GRANAT - Marie-Hélène BONNEVIE - Françoise BAROUSSE) - MONTJOI (Jessica BOSCH) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – MOUX (René MAZET) - ORNAISONS (Nicole AUTHIER) - PALAIRAC (Michel RZEPECKI) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Marie-Antoinette RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) - TERMES (Hervé BARO) – VIGNEVIEILLE (Joëlle MUNSCH) - VILLEROUGE TERMENES (Philippe BRULÉ)

**Procurations : (12)**

Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Angel FABRIS  
 Isabelle GEA, FABREZAN, à Serge LEPINE  
 Fabien BOUAMRIOU, FABREZAN, à Robert FORTÉ  
 Jean-Marie GALINIE, LANET, à Jean-Marie SAURY  
 Marc TERPIN, LEZIGNAN CORBIERES, à Brigitte BRIOLE  
 Gérard LATORRE, LEZIGNAN CORBIERES, à Jean-Pierre PIGASSOU  
 Béatrice ARNAUD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Remi PENAVALIRE  
 Françoise BAROUSSE, LEZIGNAN CORBIERES, à Michel MAÏQUE  
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Claudine ASTRUC  
 René MAZET, MOUX, à André HERNANDEZ  
 Nicole AUTHIER, ORNAISONS, à Gilles CASTY  
 Philippe BRULÉ, VILLEROUGE TERMENES, à Jacques VILLEFRANQUE

Sur proposition du Président,

*Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré*

**Par : voix 0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**70 voix POUR**

**APPROUVE** la motion qui suit relative à la fermeture des trésoreries locales :

La stratégie arrêtée par le gouvernement dans le cadre du dispositif « Action publique 2022 » annonce une réorganisation des réseaux territoriaux du Ministère de l'Action et des Comptes Publics. En leur sein, celui de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) se retrouve implicitement concerné par cet objectif. Cela impactera nécessairement les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Pourtant, depuis le début des années 2000, un large mouvement de concentration de ce réseau a déjà été engagé, et nombre d'antennes territoriales, issues de feu le Trésor Public, ont déjà été fermées dans la majeure partie des chefs-lieux de cantons ruraux.

Comme d'autres départements ruraux, l'Aude va subir les conséquences de la « géographie revisitée » ou « déconcentration de proximité » voulue par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics engendrant :

- des fermetures de trésoreries,
- la création de centres industriels dits « back offices »,
- le regroupement de services au détriment de l'accueil des usagers et des relations avec les collectivités.

Parallèlement, une évaluation est en cours sur le projet d'un transfert vers l'IGN des missions topographiques assurées actuellement par le service du Cadastre, avec un impact négatif direct pour les collectivités, en fragilisant les bases d'impositions.

**Considérant** que les fermetures de trésoreries ne feront qu'amplifier la désertification des territoires, notamment les zones rurales et accentuer le sentiment de relégation et d'abandon des habitants ; sur l'Aude, 15 trésoreries ont d'ores et déjà été fermées en 11 ans et il est projeté d'en supprimer encore 8 d'ici 2022 dont celle à LEZIGNAN CORBIERES ;

**Considérant** que le schéma visant la massification du traitement des opérations comptables au sein de gros centres, regroupant un nombre élevé d'opérateurs chargés du back office et prodiguant épisodiquement des conseils décontextualisés, ne relève pas d'une bonne gestion au regard d'un front office assuré aujourd'hui par des conseillers locaux ;

**Considérant** qu'il paraît illusoire que ce projet de massification permette les gains de productivité espérés ;

**Considérant** qu'une telle vision des choses apporte bien la preuve d'une profonde méconnaissance des réalités locales ;

**Considérant** que les collectivités, comme les citoyens, attendent de la proximité et de l'efficacité du service public de la DGFIP et ont besoin de liens très suivis, de référents connus et reconnus ;

**Considérant** que poursuivre la concentration des services, rompre le lien direct entre le comptable public, les agents de ses services et les usagers, vont à l'encontre de l'intention de bonne administration animant les auteurs du projet de réorganisation ;

**Considérant** que l'expérimentation des agences comptables, avec la fin annoncée de la séparation ordonnateur comptable, est également d'actualité, son élargissement entraînant la fermeture accélérée des trésoreries et le retrait des services de l'Etat dans les territoires ;

**Considérant** qu'il est inacceptable, pour les élus et la population lézignanaise et de la CCRLCM, que le plan du réseau audois DDFIP 2020/2022 prévoit effectivement la fermeture totale de la Trésorerie des Finances Publiques de LEZIGNAN CORBIERES, avec un rattachement sur le centre des finances de Narbonne pour la Gestion Publique et le SIP de Narbonne pour la gestion fiscale ;

**Considérant** qu'il apparaît que, dans le même temps, les deux autres communes audoises de + 10 000 habitants (Castelnaudary, Limoux) ainsi que les communes de Carcassonne et Narbonne conserveraient des agences comptables ;

**Considérant** qu'encore une fois la commune de LEZIGNAN CORBIERES, classée en quartier prioritaire de la Ville, en plein expansion démographique et économique sur le sillon audois, centre d'une Intercommunalité rurale regroupant près de 34 000 habitants, ne serait pas dotée d'une agence comptable perdant ainsi un service public de proximité et des emplois ;

**Considérant** enfin qu'un transfert vers l'IGN des missions topographiques s'exercera selon une méthode industrialisée et externalisable, conduisant inéluctablement à la suppression de la mise à jour du bâti notamment et donc à la dégradation des bases pourtant précieuses pour les collectivités ;

**Pour toutes les raisons énoncées, les élus de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois :**

**S'OPPOSENT** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

**S'OPPOSENT** au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques.

**REVENDIQUENT** le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles.

**S'INDIGNENT** sur le fait que, sur les 3 communes audoises de + 10 000 habitants, la commune de LEZIGNAN CORBIERES reste la seule à perdre totalement sa trésorerie.

**REVENDIQUENT** le maintien sur LEZIGNAN CORBIERES d'un vrai Service de Gestion Comptable avec le personnel y afférent ainsi que programmé sur les villes de Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary et Limoux.

**AFFIRMENT** leur volonté de diffuser largement leur mécontentement et d'intenter toute action revendicative, en mobilisant les élus, les populations, le milieu associatif, le monde syndical et les acteurs socio économiques (Chefs d'entreprises, organisations consulaires), à l'encontre du plan de restructuration du réseau départemental des Finances Publiques de l'Aude 2020/2022 tel que présenté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Michel MAÏQUE

